

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents :

Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLOT, Mathieu SCHOLLER.

Procuration : Magali DANIELCZYK, a donné procuration à Nathalie AUFRERE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 9

Excusées : Lydia SMITH

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.

1 - DELIBERATIONS MODIFICATIVES DE BUDGET - BUDGET PRINCIPAL

Annule et remplace la délibération n°1-2019 - Délibération n°15 - 2019

Le Maire informe de la nécessité de prendre une délibération modificative du budget afin de prendre en compte le bon montant des RAR et de corriger l'affectation de résultats suite à une erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

	DEPENSES	RAR	RECETTES	RAR	Résultat
Investissement					
Opérations de l'exercice	95 411,01 €		153 086,72 €		57 675,71 €
Fonctionnement					
Opérations de l'exercice	280 549,24 €		338 323,00 €		57 773,76 €
TOTAL	375 960,25 €		491 409,72 €		115 449,47 €
RAR Investissement		150 927,09 €		57 900,00 €	93 027,09 €
TOTAUX		526 887,34 €		549 309,72 €	

- **APPROUVE** la présentation du compte administratif lequell peut se résumer ainsi :

SITUATION FIN DE L'EXERCICE

	Résultat de clôture exercice 2017	Part affectée à investissement BP 2018	Solde d'exécution des exercices reportés	Résultat exécution exercice CA 2018	Résultat de clôture 2018 cumulé
Investissement	-78 990,02 €		-78 990,02 €	57 675,71 €	-21 314,31 €
Fonctionnement	551 013,03 €	126 439,02 €	424 574,01 €	57 773,76 €	482 347,77 €
Total				115 449,47 €	
Situation fin exercice inclus RAR de la section d'investissement					114 341,40€
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT APRES LES RAR					114 341,40€
PROPOSITION AFFECTATION DE RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (RI - Tr 1068)					114 341,40 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N+1 (RF002)					368 006,37 €

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- **DECIDE** de l'affectation de résultats suivante après constatation des besoins de financement et des restes à réaliser :
 - o Au compte RF 002 Fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté soit 368 006,37 €,
 - o Au compte RI 1068 Investissement, un besoin de financement d'investissement soit 114 341,40 €
 - o Au compte DI 001 Investissement le déficit d'investissement reporté soit 21 314,31 €.

2 - DELIBERATIONS MODIFICATIVES DE BUDGET - BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°16 - 2019

Le Maire informe de la nécessité de prendre une délibération modificative du budget afin de prendre en compte les bons montants des Restes à Réaliser et de l'affectation de résultat dans le budget principal 2019 de la commune tels qu'adoptés dans la délibération n°15-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications budgétaires suivantes :**
 - o Section d'investissement – dépenses : Opération 55- RAR : - 5 267.11 €,
 - o Section d'investissement – recettes : art 1068 : + 73 722.91 €,
 - o Section de fonctionnement – recettes : R002 : -73 722.91€ (crédits pris sur l'excédent constaté au budget).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

3 - ADOPTION DE DEVIS

Délibération n°17 - 2019

Le Maire invite les adjoints à présenter au Conseil Municipal les résultats des consultations qu'ils ont réalisées en vue d'effectuer différents travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE les devis suivants :**
 - o SARL Dillet Frères pour un montant de 2 400 € TTC pour l'abattage de 12 acacias,
 - o Bâti Ancien – Franck Bouctot : 2 058,00 € TTC pour mise aux normes escalier du cimetière,
 - o Proximark pour un montant de 1 202,52 € TTC pour la création d'une signalétique horizontale,
 - o IP France pour un montant de 4 524 € TTC pour la pose de trois échelles (une au captage du fond des laies et deux aux réservoirs)
 - o Bâti fenêtre pour un montant de 4 078,50 € TTC pour le changement de 3 paires de volets au 3 rue de la poste,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

4 - PROPOSITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2019

Délibération n°19 - 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de travaux forestiers formulée par l'ONF pour opérer :

- un entretien manuel ciblé de régénération naturelle dans la coupe 5.t,
- des ouvertures de cloisonnement pour les coupes 42^e et 43^e,
- l'entretien des lisières le long des coupes 11, 13, 32, 35, 39, 36, 33, 34 et 38.

Le montant des travaux estimatifs s'élève au total à **11 770 € HT**. La Commission Bois a émis un avis partiellement favorable sur cette proposition de travaux et propose de ne pas faire cette année en raison des contraintes budgétaires les travaux d'ouverture de cloisonnement et d'entretien des lisières proposés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission Bois,
- **APPROUVE** le devis correspondant ramené à 5 420,00 € HT pour :
un entretien manuel ciblé de régénération naturelle dans la coupe 5.t,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

5 - TABLEAU DE SUBVENTION 2019

Délibération n°18 - 2019

Le Maire présente la liste des associations auxquelles il est proposé d'attribuer une subvention en 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations sur la base du tableau annexé à la délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

	Organismes	Vote 2019
Association dont l'action concerne directement le village		
	M.J.C de Vannes	500,00 €
	Les Hameçons de l'Aroffe	500,00 €
	Entente Sud 54	500,00 €
	Théâtre de Cristal	500,00 €
	Anciens combattants (local) AMC - ACPG	50,00 €
	Association CERFAV	500,00 €
	Association Hyaloïde	0,00 €
	Les Primates	
Association dont l'action est locale		
	Fête du Don	100,00 €
	ADMR	125,00 €
	ADAPA	0,00 €
	ADCC (personnes âgées)	0,00 €
	Ecomusée du Pays de Colombey	0,00 €
	Donneurs de sang	70,00 €
	Radio Déclic	150,00 €
	CFDT locale	100,00 €
	CIEL Familles rurales	70,00 €
	Par Hand 54 (CAT Allamps)	70,00 €
	Fonds d'aide aux jeunes	50,00 €
	Equipage	70,00 €
	Croix rouge	0,00 €
Club d'animation Saint Charles		
Association dont l'action est départementale		
	Le Flirotin- Club moto du Toulinois	80,00 €
	Les restaurants du cœur, relais du cœur	150,00 €
	Croix bleue (alcooliques)	
	Aides (Sida - Hépatite)	0,00 €
	ADDOTH (dons organes et tissus)	50,00 €
	APF Paralysés de France)	50,00 €
Association dont l'action est nationale		
	AFSEP (sclérose en plaques)	50,00 €
	AFM (Myopathie)	50,00 €
	Total	3 785,00 €

6 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (projet de plan, zonage, projet de règlement, et calendrier).

Il dresse le compte-rendu des permanences de concertation qui a été présenté lors du Comité de pilotage PLUi du 25 avril. Il rappelle que les réunions de concertation se sont déroulées sur le territoire de la communauté de communes entre le 18 mars et le 28 mars 2019. Il indique qu'un mot distribué dans les boîtes aux lettres des habitants ainsi qu'une information sur le site internet de la commune informaient les habitants de la tenue de ces permanences

S'agissant de la commune de Vannes-le-Châtel, 9 personnes sont venues à l'une des 6 permanences proposées pour prendre connaissance du projet de PLUi. 2 observations ont été déposées sur le registre :

- l'une relative à l'absence dans le plan parcellaire de deux constructions sur la parcelle D73,
- l'autre relative au maintien du caractère constructible de la parcelle B 1222 à Vannes-le-Châtel pour y édifier un pavillon en 2020.

S'agissant de la parcelle D73, les plans parcellaires du projet de zonage du PLUi sont édités à partir des plans cadastraux. Il conviendra de prendre l'attache du service du cadastre pour mettre à jour le document cadastral.

S'agissant de la parcelle B1222, le maintien du caractère constructible en zone UB de l'ensemble de la parcelle dans le projet de plan de zonage du PLUi n'est pas envisageable. Le réseau d'assainissement collectif ne passe pas à proximité immédiate de la parcelle. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Aroffe a estimé le coût de raccordement de cette seule parcelle au réseau d'assainissement collectif à hauteur de 25 000 €HT. Au regard du montant conséquent des travaux, le syndicat ne veut pas réaliser cet investissement pour une seule parcelle. A ce stade du projet de zonage, l'orientation est de classer cette zone parcelle en UJ sur les 20 premiers mètres à partir du bord de la route puis en zone A sur la profondeur de la parcelle. Cette parcelle reste néanmoins constructible jusqu'à l'approbation du PLUi.

Il informe que l'arrêt du PLUI sera réalisé dans le courant du quatrième trimestre de l'année 2019.

Le projet de PLUi (projet de zonage, projet de règlement) sera présenté lors du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulinois du mois de juillet 2019. Après l'arrêt du PLUi, s'ensuivra ensuite la phase de consultation des personnes publiques associées. L'enquête publique sera ensuite réalisée dans la foulée puis viendra le moment de l'approbation du PLUI probablement dans le courant du second semestre de l'année 2020.

Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

Le Maire

